

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 juin 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1120)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL154

présenté par

M. Touraine, M. Blein, M. Muet et Mme Hélène Geoffroy

ARTICLE 29

Après l'alinéa 3, insérer l'alinéa suivant :

« - propres à adapter les références au département, aux établissements publics de coopération intercommunale ou aux communautés urbaines dans toutes les dispositions législatives en vigueur susceptibles d'être applicables à la métropole de Lyon ; »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination visant à assurer la transposition des dispositions législatives en vigueur concernant les départements, les établissements publics de coopération intercommunale et les communautés urbaines et qui devront s'appliquer à la Métropole de Lyon.